

DELIBERATION

N° 2011-11 du 29 mars 2011

**OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011 –
PART INTERCOMMUNALE**



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

Le 29 mars 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 mars 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 (jusqu'à la délibération n° 2011-13)

29 (à partir de la délibération n° 2011-14)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'à la délibération n° 2011-13)

6 (à partir de la délibération n° 2011-14)

Nombre de votes : 36 (sauf délibération n° 2011-14 et 2011-15
M. PLEINDOUX s'absentant pour ces deux délibérations)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Bruno DAVANTURE, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Laëticia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (donne pouvoir à partir de la délibération n° 2011-14), M. Marc FAURE-BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Claude PLEINDOUX (sauf délibération n° 2011-14 et 2011-15), M. Christophe MARTIN, M. Patrick LESPINASSE, Mme Corinne MEYER, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Christian BREMOND.

Avaient donné pouvoir : M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
M. Philippe SEZANNE à M. Henry RAOUX (à partir de la délibération n° 2011-14)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant compétence an matière de « collecte, transport et traitement des eaux usées »,

Vu le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif du 14 avril 2006,

Considérant la grille tarifaire figurant dans ce contrat mais également la nécessité, pour la Communauté de Communes du Briançonnais, de couvrir les charges afférentes aux opérations qui se situent hors champ de délégation,

Vu la délibération de ce jour, portant vote du budget primitif 2011 du budget « Assainissement »,

Vu la proposition de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 7 mars 2011, de maintenir en 2011 le tarif antérieur,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 14 mars 2011,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Fixe le montant de la part intercommunale de l'assainissement à percevoir auprès des abonnés du service de l'assainissement collectif du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais à 16.53 € TTC par unité de logement, à compter de l'année 2011 (sans changement par rapport à l'exercice précédent).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : - 5 AVR. 2011

Date affichage : - 6 AVR. 2011